

**Fixation de l'indemnité de fonctions et de résultats**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 32*

**LE 4 FEVRIER DEUX MILLE DIX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 27 janvier 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (jusqu'à la question n°19), M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta (jusqu'à la question n°3), M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n°6), Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (jusqu'à la question n°11), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme LEGRAND Vérane, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. VERGER Daniel, Mme DUPONT Danièle (à partir de la question n°20), Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta (à partir de la question n°4), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n°7), M. CHAUVIERE Jean-Claude (à partir de la question n°12), Mme THETIOT Danièle.

**Pouvoirs ont été donnés** par Mme LEGRAND Vérane à M. LEVASSEUR Thierry, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à Mme COTTARD Françoise, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, Mme DUPONT Danièle à M. LAPENA Christian (à partir de la question n°20), Mme MELE Claire à M. TAVERNIER Eric, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°4), Mme AUDIGOU Sabine à Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n°7), M. CHAUVIERE Jean-Claude à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°12), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

**Secrétaire de séance** : M. PAJOT Mickaël

M. Lucien Lecanu, Adjoint au Maire, expose que la Ville de DIEPPE va être amenée à créer le grade d'Administrateur. Les agents titulaires de ce grade peuvent se voir attribuer l'indemnité de fonctions et de résultats. Celle-ci est destinée à prendre en compte la nature des fonctions exercées et la manière de servir des agents.

Elle est calculée à partir d'une valeur de point fixée à 20 € et d'un montant de référence annuel en points fixé par catégorie d'emploi. Le montant de référence annuel pour le grade d'administrateur est fixé à 110. Par ailleurs, le coefficient de fonctions est modulé pour tenir compte de la nature des fonctions exercées en termes de responsabilité, d'expertise et de sujétion dans la fourchette de 1 à 3.

VU :

- le décret 2004-1082 du 13 octobre 2004 relatif à l'indemnité de fonctions et de résultats en faveur de certains personnels des administrations centrales,
- l'arrêté ministériel du 2 août 2005 relatif à l'indemnité de fonctions et de résultats en faveur de certains personnels de l'administration centrale du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

Considérant l'avis formulé par la commission N°1 réunie le 26 janvier 2010,

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de mettre en oeuvre le décret 2004-1082 relatif à l'indemnité de fonctions et de résultats en faveur de certains personnels des administrations centrales et le versement de cette indemnité aux personnels concernés,
- d'autoriser M. le Maire à fixer les montants individuels par arrêtés,

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE les propositions ci-dessus, par :**

☞ **32 voix « Pour » (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe des Elus Verts, M. Jean Claude CHAUVIERE – Conseiller indépendant)**

**Le groupe « Dieppe Ensemble » et le groupe « Centriste » ne participent pas au vote.**

**Pour extrait conforme,  
Par délégation du Maire,  
Mme Sylvie Scipion  
Directrice Générale des Services  
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.